CARREFOUR
Société Anonyme au capital de 1 698 340 000 euros
Siège social 33, avenue Emile Zola (92100) Boulogne-Billancourt
652 014 051 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2012

Le mercredi 23 mai deux mille douze, à 8 heures 30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président.

Sont présents et émargent le registre des présences :

- Monsieur Lars Olofsson, Président-Directeur Général,
- Monsieur Sébastien Bazin, Vice-président,
- Madame Mathilde Lemoine,
- Madame Anne-Claire Taittinger,
- Monsieur Bernard Arnault,
- Monsieur Nicolas Bazire,
- Monsieur Jean-Laurent Bonnafé,
- Monsieur Thierry Breton,
- Monsieur René Brillet,
- Monsieur Charles Edelstenne,
- Monsieur Amaury de Seze

Est absent et excusé :

- Monsieur René Abate,.

Assistent également à la séance :

- Monsieur Georges Plassat, Directeur Général-Délégué,
- Monsieur Bernard Carrel Billiard, Secrétaire du Conseil.

Lars Olofsson préside la séance.

Le Président constate que le Conseil d'Administration, réunissant plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°28433 en date du 17/09/2012

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la démission de Lars Olofsson de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président-Directeur Général avec effet de ce jour (...).

(...)

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration nomme, à l'unanimité, Georges Plassat en qualité d'Administrateur, en remplacement de Lars Olofsson, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'au 18 juin 2012.

(...)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité - Georges Plassat ne prenant pas part au vote - de nommer Georges Plassat en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de maintenir le mode actuel de direction de la Société qui repose sur le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence (...), le Conseil - Georges Plassat ne prenant pas part au vote - nomme à l'unanimité Georges Plassat en qualité de Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Directeur Général exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

